

Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > L'accompagnement des élèves > Prévention de la difficulté scolaire et aide aux élèves > Programme personnalisé de réussite éducative

Programme personnalisé de réussite éducative

Définition et objectifs d'un PPRE

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

► Répondre à la diversité des élèves
► Pour l'élève

► Pour les équipes pédagogiques et éducatives
► Pour la famille

Répondre à la diversité des élèves

La diversité des élèves accueillis dans les écoles et collèges est une réalité qui doit être prise en compte dans l'élaboration des séances d'apprentissage.

Des propositions de différenciations doivent permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cette acquisition progressive ne se fait pas de la même façon pour tous les élèves et l'école se doit de proposer un accompagnement pédagogique notamment aux élèves qui éprouvent des difficultés.

La mise en œuvre d'actions pour aider un élève à développer ses connaissances peut prendre la forme d'un PPRE. Ce programme permet de **coordonner** une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :

- **identifier les besoins** grâce à un diagnostic
- **fixer des objectifs** précis en nombre réduit
- **se fonder sur des compétences déjà acquises**
- **être défini sur une période relativement courte**, éventuellement renouvelable
- **être expliqué à l'élève et sa famille**
- **prévoir les modalités d'évaluation** des progrès réalisés et des suites à donner.

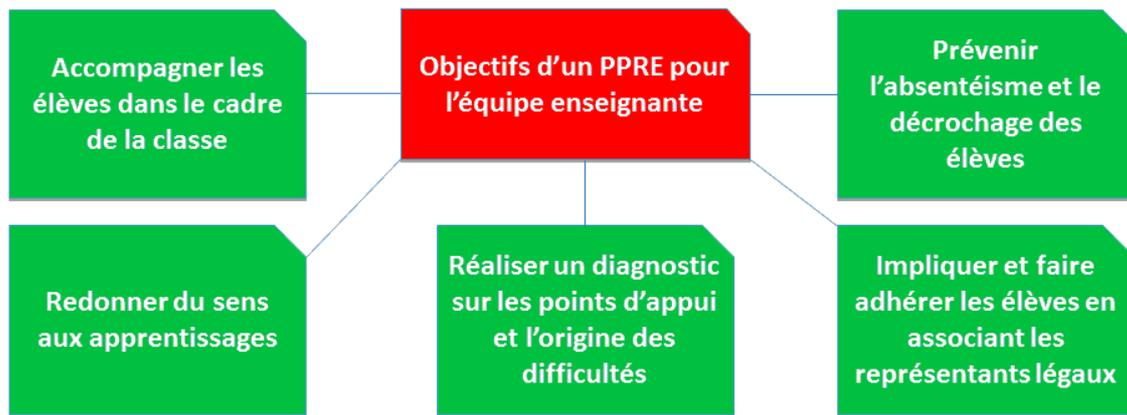


Dans le cadre de la réforme du collège et des nouvelles modalités mises en œuvre à la rentrée 2016, l'accompagnement personnalisé ne se substitue pas à un PPRE.

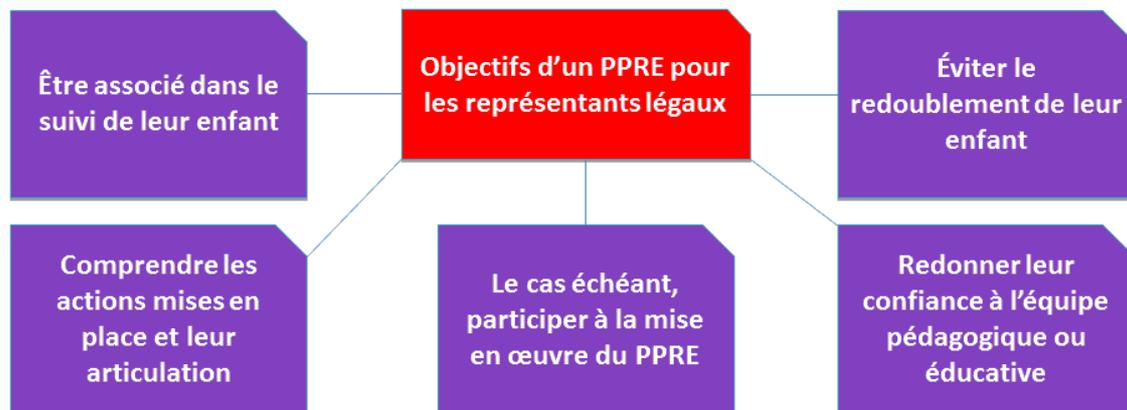
Pour l'élève



Pour les équipes pédagogiques et éducatives



Pour la famille



À consulter

Évaluation des compétences

Évaluation des acquis des élèves à l'école primaire

Individualisation de l'offre et diversification des parcours

Aide personnalisée et stages de remise à niveau à l'école primaire

Mis à jour le 17 juin 2016